

**Auteur** Les Verts, par Thierry Largey et Céline Dessimoz  
**Objet** Développer les filières de recyclage pour réduire la taxe au sac  
**Date** 08.06.2017  
**Numéro** 5.0274

---

Le premier janvier 2018, l'ensemble des communes valaisannes se doteront d'une fiscalité relative à la gestion des déchets ménagers basée sur la «taxe au sac», conformément à l'exigence posée par le Tribunal fédéral. Ce changement de pratique n'est pas sans induire certaines inquiétudes dans l'esprit de nombreux administrés, craignant l'augmentation de leur contribution annuelle.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que le seul objectif de la taxe au sac est d'inciter chacune et chacun (des valaisannes et valaisans pour ce qui nous concerne) à réduire la quantité de déchets qu'elle ou il produit. Si cet objectif est atteint ou est en voie de l'être, la taxe variable due est destinée invariablement à baisser - au bénéfice des personnes. Autrement dit, la taxe au sac donne la possibilité aux administrés de réduire leur contribution par leur volonté et leurs efforts.

Si la responsabilité individuelle est le moteur de l'efficacité de la taxe au sac, le rôle des collectivités publiques est essentiel en cela qu'elles peuvent accompagner et rendre plus aisés les efforts individuels précités. En substance, elles ont la faculté d'agir sur les moyens à disposition des administrés pour réduire leur quantité individuelle des déchets. Pour ce faire, deux moyens sont en particulier pertinents : d'une part, le ramassage ou la collecte des matières recyclables; d'autre part, la valorisation des matières recyclables par le développement de nouvelles filières. Le premier facilite l'action des personnes soumises à la taxe et a montré son efficacité. Le second est nécessaire pour donner les moyens de réduire la taxe variable en favorisant les cycles de vie des produits.

Les activités économiques d'entreprises de recyclage et de collecte sont nécessaires à l'efficacité de la taxe et l'effectivité de sa baisse pour tous. En Valais, les opportunités en termes d'économie et d'emplois sont importantes, mais encore insuffisamment explorées. Le canton a un rôle à jouer pour favoriser, fédérer, soutenir et orienter.

Il s'agit donc d'explorer les voies permettant de renforcer les collectes et de renforcer les filières de recyclage et de valorisation avec les entreprises actives en Valais, les associations professionnelles et les communes.

## **Conclusion**

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier et d'évaluer les moyens et mécanismes permettant de réduire la production des déchets ménagers en Valais, donc de donner les moyens aux administrés d'agir sur la part variable de leur taxe poubelles. Il s'agit en particulier d'envisager les mesures propres à soutenir les communes dans la collecte des déchets, ainsi que le développement de nouvelles filières de valorisation et de recyclage en collaboration avec le secteur privé et les communes.